



RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2015

(EN DOLLARS CANADIENS)

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est conforme au règlement 51-102A des Autorités canadiennes en valeurs mobilières relatif à l'information continue. Il est un complément et supplément aux états financiers annuels vérifiés et leurs notes afférentes pour l'exercice terminé le 31 juillet 2015 et devrait être lu avec les états financiers annuels vérifiés terminée le 31 juillet 2014 et le rapport de gestion annuel terminée le 31 juillet 2014.

Il présente le point de vue de la direction sur les activités courantes de la société et sur ses résultats financiers courants ainsi qu'un aperçu des activités à venir au cours des prochains mois. La société a préparé ses états financiers annuels en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) tel que requis par le manuel des Comptables Professionnels Agréés du Canada (« Manuel de CPA Canada »).

1.1 DATE

Le présent rapport de gestion de Les Métaux Canadiens, constitue la révision de la situation financière et des résultats d'opérations de la Société, par la direction en date du 4 décembre 2015 et il a trait à la situation financière et à l'interprétation des résultats d'exploitation de la société pour l'exercice terminé le 31 juillet 2015. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

1.2 ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs qui reflètent, à la date du rapport de gestion, les attentes, estimations et projections de la société quant à ses opérations, à l'industrie minière en général et à l'environnement économique dans lequel elle évolue. Tout en étant raisonnables, ces énoncés comportent un certain élément de risque et d'incertitude de sorte qu'il n'y a aucune garantie qu'ils se réaliseront. Par conséquent, les résultats réels peuvent varier de façon importante de ceux mentionnés ou prévus dans ces énoncés prospectifs. Les discussions préliminaires contenues dans le rapport technique mentionné dans ce rapport de gestion ainsi que les estimés qui y sont contenus à ce jour, sont de par leur nature, préliminaires, et basés sur un nombre d'hypothèses qui, si incorrectes, pourrait changer de façon importante les résultats prévus. Les facteurs qui pourraient affecter les résultats prévus incluent entre autre : les résultats des travaux d'exploration, la compétition, le prix de l'or, l'industrie minière en général, l'environnement économique, la situation politique et sociale, les problèmes d'environnements, les besoins additionnels de financements et la capacité de la société à rencontrer ces exigences. Il ne peut y avoir d'assurance que les énoncés prospectifs mentionnés vont se réaliser de sorte que les résultats réels et événements futurs peuvent varier de façon importante par rapport à ceux mentionnés et prévus dans ces énoncés prospectifs.

1.3 NATURE DES ACTIVITÉS

La société est au stade d'exploration et ses activités consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur et, le cas échéant, développer et exploiter des propriétés minières pour la vente des ressources et actifs. La société détient deux propriétés situées au Québec (Canada).

Le recouvrement des frais reportés dépend de : la découverte de réserves ou de ressources économiquement exploitables, la capacité de conserver ses droits et ses intérêts sur ses propriétés, la capacité de trouver le financement nécessaire pour compléter l'exploration, le développement et la construction des équipements de production, l'obtention des approbations gouvernementales nécessaires et l'atteinte de la profitabilité.

1.4 PERFORMANCE GÉNÉRALE

La société est axée sur l'exploration et le développement de son projet Langis, un dépôt de silice de haute pureté situé dans la province de Québec. La Société se positionne rapidement pour devenir un futur producteur de ferrosilicium et de silicium métal en Amérique du Nord. Nous avons l'objectif de devenir un fournisseur mondial pour un certain nombre d'industries et d'applications. Nous tenons également à devenir un fournisseur intégré pour les industries métallurgiques et des fonderies.

Discussion sur les activités d'exploration

Propriété Massicotte (Matagami)

La propriété Massicotte est formée de 172 claims pour une superficie totale de 95.74 km², répartis en trois blocs, C, D et E. La propriété est soumise à une royauté (NSR) de 1.4 % pour les blocs C et D, dont 0.7 % peut être racheté pour 700 000 \$ et de 2% pour le bloc E dont 1% est rachetable pour 500 000 \$. Le 7 janvier 2014, une entente est intervenue entre la Société et Synergy Acquisition Corp. (maintenant Genius Properties Ltd), stipulant que cette dernière financerait un levé hélicoptère électromagnétique et magnétique sur les 172 claims de la propriété Massicotte pour un montant de 80 000 \$, pour acquérir un intérêt de 40% de ces droits.

La propriété Massicotte est située dans les feuillets SNRC 32E/09, 32E/15, et 32E/16. La propriété est facilement accessible via la route de la mine Selbaie et de vieilles routes forestières. Des véhicules tout-terrain, ou un support hélicoptère seront requis pour accéder à certaines parties de la propriété. La ville de Matagami est située à environ 45 km de la propriété, en ligne droite. Les services et équipements non disponibles à Matagami peuvent être obtenus d'Amos, Val d'Or ou Rouyn-Noranda.

Les premiers travaux sur la propriété ont débuté à la fin des années 50, avec les levés géophysiques et géologiques et les premiers forages par Selco. De 1959 à 2003, une douzaine de compagnies parfois alliées à des partenaires, ont foré et rapporté 42 trous pour un total de 7 805 m ou 25 756 pieds. Certains trous, surtout sur le bloc E, ont révélés des altérations typiques aux dépôts de sulfures massifs volcanogènes (SMV). Un trou foré sur le bloc C a révélé des teneurs aurifères

anomales de l'ordre de 226 ppb sur 7,5 m et des teneurs plus faiblement anomales sur un total de 88 m dans des volcanites intermédiaires séricitisées et carbonatisées.

Deux types principaux de gisements doivent être considérés comme modèle d'exploration sur la propriété Massicotte :

- Dépôts de sulfures massifs (SMV) de type Matagami / Selbaie;
- Dépôt aurifère de type Douay ou Casa Berardi, associé à des zones de cisaillement dans des volcanites/sédiments.

Suivant l'entente intervenue entre Genius Properties et Canadian Metals au début 2014, un levé hélicoptéré EM (électromagnétique) et magnétique a été complété sur les 172 claims de la propriété. Au cours de ce levé, 1 134 km de lignes ont été volés. Le levé a été réalisé par Prospectair de Gatineau et interprété par Dubé et Desaulniers Géoscience à partir de leur bureau d'Ottawa. L'interprétation de ces données suggère un total de 31 cibles pour les dépôts de type SMV et de 5 pour les dépôts aurifères, cibles sur lesquelles un suivi au sol devrait être envisagé.

À la fin 2014, le rapport technique conforme à l'Instrument National 43-101 a été mis à jour, par Alain Tremblay ing., et Donald Théberge ing., M.B.A, tous les deux étant des personnes qualifiées à l'égard de Canadian Metals en conformité avec la NI 43-101. Après révision de l'interprétation complétée par Dubé et Desaulniers, les auteurs recommandent des travaux sur 8 cibles jugées hautement prioritaires, définies par le levé aéroporté et par les zones d'altération et les résultats obtenus à l'étude des travaux historique. Les auteurs suggèrent une compilation géologique et géophysique des levés au sol, suivi de coupe de lignes et de levés de polarisation provoquée ou électromagnétique à grande pénétration. La réalisation de ces travaux commande un budget d'environ 150 000\$. Si les fonds disponibles le permettent une campagne de 3 000 m de forage pourrait suivre pour un montant supplémentaire de 500 000\$.

Propriété Langis (Matane)

La propriété Langis est détenue à 100% par Les Métaux Canadiens Inc. La production de la propriété est assujettie à une royauté (NSR) de 3%, payable à 9285-3696 Québec Inc., une société privée contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société. Le dépôt peut aussi générer 7% de participation aux bénéfices nets, payables à 9285-3696 Québec Inc. La propriété de silice de Langis est située au Québec, dans la partie est de la région de la Matapédia, entre les villes d'Amqui et Matane.

Elle couvre un lambeau de grès fortement siliceux pouvant présenter une source potentielle de silice. Ces grès appartiennent à la Formation de Val Brillant, formée de quartz-arénite blanc à rose. Sur la propriété la Formation de Val Brillant forme un lambeau d'érosion d'une épaisseur de 60 m et repose en concordance sur les schistes verts de la Formation Awantjish. Ce lambeau mesure 1 700 m de long et varie de 250 à 500 m de largeur. Dans cette région, la carrière existante couvre une superficie d'environ 90 m x 90 m.

Les premiers travaux dans la région ont débuté vers 1844 par une reconnaissance géologique par la commission géologique du Canada. Jusqu'en 1978, les gouvernements provincial et fédéral sont pratiquement les seuls à y faire des travaux, qui consistent surtout en levés géologiques à grande échelle. Une seule société minière Uniquartz Inc., a effectué des travaux d'exploration d'importance sur et au voisinage immédiat de la propriété Langis, avec 22 trous totalisant 1 215,5 m forés en 1982, dont 12 (649,9 m), directement sur le dépôt Langis. Par la suite des tests physico-chimiques ont été réalisés sur la base des forages afin de déterminer les caractéristiques des grès des dépôts Langis et Tessier. De plus, deux échantillons en vrac de 2,5 tonnes ont été prélevés. Un tonnage historique de 27,6 MT @ 1,12%Fe₂O₃ et 0,41% Al₂O₃ a alors été calculé. Malheureusement il n'y a aucune mention de la teneur en SiO₂. En 1985, Uniquartz révisé le tonnage et les teneurs du dépôt de Langis à 25,5 MT @ 0,12%Fe₂O₃ et 0,41%Al₂O₃. Ces ressources sont de nature historique et ne répondent pas aux exigences sur les ressources énoncées au règlement 43-101. Même si une carrière a été en opération, il n'existe aucune référence sur le développement ou la production du dépôt après 1985.

Au cours de l'été 2013, faisant suite à l'acquisition de la propriété, la Société a entrepris un programme d'exploration dans le but de caractériser la silice du dépôt Langis. Au cours de ce programme, 9 trous ont été forés pour un total de 456 m, mais seulement trois ont été analysés, et 3 échantillons de blocs ont été prélevés à partir de la paroi de la carrière dans le but de compléter les tests métallurgiques et les essais au choc thermique. Au début de décembre 2013, un rapport conforme à la norme NI 43-101 a été produit par la société Génivar. Les principaux résultats incluant les tests métallurgiques sont résumés ci-après.

Les essais en laboratoire ont fourni des informations essentielles sur les propriétés chimiques, physiques et thermiques du dépôt Langis. Cette étude démontre le potentiel du grès de silice de haute pureté qui peut être adéquat pour plusieurs utilisations finales. Les impuretés sont d'environ 1% avec une teneur en silice de 98,55% et une perte au feu de 0,36%. Une fois corrigé pour la perte au feu engagée pour les applications à haute température, la moyenne des teneurs en silice est de 98,95%. Les essais au choc thermique révèlent également que ce matériau a une forte cimentation qui convient pour les applications de silice dans des fours à haute température.

Le lavage par attrition peut produire un sable de silice ayant des teneurs moyennes de 99,56%SiO₂, 0,03%Fe₂O₃, 0,16% Al₂O₃ et 0,03%TiO₂. La séparation magnétique n'élimine qu'une très petite portion des oxydes de fer et autres impuretés. Les caractéristiques physiques du sable de silice en ce qui concerne la distribution granulométrique, l'indice de finesse moyen, le coefficient d'uniformité, la rondeur, la sphéricité et la résistance à l'impact ont été évaluées. Basé sur les résultats de la campagne d'exploration de l'été 2013, le dépôt de silice de Langis peut être une source potentielle pour la production de ferro-silicium ainsi que d'agent fondant pour la fusion des métaux de base.

En tenant compte d'une étendue longitudinale de 600 à 800 m, d'une largeur de 275 à 325 m, d'une épaisseur de 30 à 40 m et d'une densité de 2,65 on arrive à des quantités et teneurs potentielles de 15 à 28 MT à des teneurs variant de 98,1% à 99,2% SiO₂. Il convient de noter que la quantité et la teneur potentielle sont hypothétiques, qu'il n'y a pas eu suffisamment d'exploration pour définir une ressource minérale et qu'il est incertain si d'autres travaux d'exploration résulteront dans la zone décrite comme une ressource minérale.

QU'EST-CE QUE LE FERROSILICIUM

Le ferrosilicium est un additif essentiel utilisé dans la fabrication du fer et de l'acier. Avec le ferrochrome il l'un des ferro-alliages les plus produit dans le monde. En effet, environ 7,8 millions de tonnes ont été produites en 2013. La Chine, la Russie, le Brésil, les États-Unis, et la Norvège sont les principaux pays producteurs. Le ferrosilicium est produit industriellement, par le smeltage de quartzite, du minerai de fer, de charbon et de copeaux de bois à l'intérieur d'un four à arc électrique en utilisant des électrodes de graphite et de l'électricité. Environ deux tonnes de quartzite sont nécessaires pour produire une tonne de ferrosilicium. Le processus de fusion est pratiquement sans scorie et les fumées de silice sont collectées à partir des gaz de fonderie pour donner la silice, un coproduit largement utilisé dans le béton. En outre, le gaz de fonderie peut être utilisé comme carburant en remplacement du gaz naturel et de sa chaleur sensible récupérée par cogénération afin de réduire l'empreinte environnementale. Le procédé de fusion de l'arc est une technologie de plus de 150 ans éprouvée avec des installations clés en main. Une grande variété de grades sont produits commercialement, parmi eux la haute qualité Fe75Si est le plus polyvalent par rapport aux bas grades comme le Fe55Si.

QUELS SONT LES USAGES & MARCHÉS DES FERROSILICIUM

Le ferrosilicium est utilisé comme désoxydant afin éliminer l'oxygène du métal en fusion, et comme un élément d'alliage pour améliorer les propriétés mécaniques et électriques. Par conséquent, les principales utilisations sont d'abord dans la fabrication de l'acier et de la fonte (7,1 millions de tonnes), suivie par la production de magnésium (770,000 tonnes), et enfin les aciers inoxydables (550,000 tonnes). La situation canadienne est assez particulière puisque seuls 35 000 tonnes de bas grade ferrosilicium sont produites chaque année tandis que 150 000 tonnes de Fe75Si sont importées pour approvisionner l'industrie canadienne de l'acier. Cela doit être comparé aux 200,000 tonnes et 157,000 tonnes produites en Norvège et aux États-Unis respectivement, les endroits où l'hydroélectricité est largement disponible. Par conséquent, en ciblant une fonderie 50,000 tonnes situé au Québec, une province proactive pour le développement de projets industriels majeurs, est une bonne décision en raison de la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée, l'hydroélectricité pas chère, d'excellentes infrastructures, et de la proximité des deux marchés canadiens et américains.

CE QUI A ÉTÉ FAIT JUSQU'À PRESENT

Début février 2015, la société ELECTROCHEM TECHNOLOGIES & MATERIALS INC. a été mandatée afin d'identifier, qualifier et superviser plusieurs installations de R&D à travers le monde. Les institutions ciblées étaient toutes les installations de renommée mondiale ayant des installations requises pour effectuer des essais pilotes pour la production de ferrosilicium. Après, une étude comparative sur la base de critères de sélection clés telles que les capacités de production, l'expertise, le calendrier, et les coûts globaux, un accord a finalement été signé avec MINTEK dont les installations sont situées à Randburg, en Afrique du Sud. À ce stade du projet, il a été décidé que les travaux devront être menés en deux phases successives. Les objectifs de la phase 1 étaient de démontrer la faisabilité technique de la production de ferrosilicium à partir du quartzite de Langis, pour évaluer la qualité de ferrosilicium produit et fournir des données d'opérations et de paramètres métallurgiques nécessaires pour préparer l'information nécessaire qui sera utilisée dans une évaluation économique préliminaire. L'objectif de la phase 2 était de corroborer les résultats et les performances expérimentales précédentes et de procéder à une production continue de ferrosilicium à l'échelle pilote.

Début Juin 2015, les premiers morceaux de ferrosilicium ont été produits avec succès chez MINTEK. Le ferrosilicium a été produit à partir de la quartzite Langis au cours d'une série de tests de prototypes réalisés entre la fin mai 2015 et le début Juin 2015. Cette première phase avait pour but de donner une indication très approximative de la faisabilité technique de la production de ferrosilicium de la quartzite Langis. Elle a impliquée la fusion de quatre lots de quartzite, du charbon à faible cendres, copeaux de bois, et de minerai de fer (hématite) dans un four à arc électrique de 40kW DC. La charge a été pré-mélangée et introduite dans le four de manière intermittente sur une période de 6-8 heures. Le four a ensuite été refroidit avant de recueillir le matériel solidifié, de le peser, d'échantillonner et d'analyser les produits. Quatre essais de 8 heures ont été effectués. Les variables importantes sont la recette d'alimentation et de la température cible ont été mesurées. En outre, lors des essais l'excellente résistance au choc thermique du quartzite Langis a été confirmée compte tenu du faible emportement qui a été observé. Tous les échantillons ont été analysés indépendamment par MINTEK confirmant que le ferrosilicium peut être produit à partir de la quartzite Langis.

La société BBA, une firme canadienne de génie-conseil indépendante, a été chargée d'effectuer une évaluation pour la sélection d'un site industriel adapté dans la province de Québec, pour installer une usine de production de ferrosilicium. Depuis le lancement du projet février dernier les Métaux Canadiens et son équipe technique ont identifié et examiné trois sites industriels potentiels au Québec. Ces sites ont été évalués par BBA basée sur des critères clés comme la capacité du réseau électrique, et les principales infrastructures dont un port en eau profonde, un chemin de fer, les routes, les services publics disponibles, et la main d'œuvre qualifiée.

Des forages supplémentaires et des analyses de laboratoire ont été effectués en 2015 et les résultats sont actuellement analysés et intégrés par Géo-Logic en vue de fournir une estimation des réserves de silice de haute pureté disponible sur la propriété Langis.

Biofilia est responsable de la réalisation de la demande de certificat d'autorisation nécessaire en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du Québec au près du MDDELCC. Également, Biofilia produira la demande de bail exclusif pour l'exploitation de substances minérales de surfaces selon les normes du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le projet est défini par l'exploitation et l'agrandissement d'une carrière existante dans la municipalité de Saint-Vianney au Québec. Les services permettront la réalisation des livrables suivants :

- Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;
- Demande de bail exclusif du MERN.

Biofilia a complété en été 2015 la caractérisation environnementale des sites potentiels.

Viridis.iQ GmbH (Viridis.iQ), les ingénieurs-conseils de CME, font actuellement un rapport d'évaluation économique préliminaire (PEA) incluant un études d'ingénierie conceptuelle, y compris la mise en œuvre potentielle de commentaires du site, la détermination des méthodes d'exploitation minière, de la définition du processus de conversion, le choix des équipements, l'estimation des coûts d'investissement et d'exploitation, la définition d'un plan de marketing, ainsi que le développement d'un modèle et analyse des risques financier intégré, le tout menant à l'achèvement d'un projet de rapport de PEA en Décembre 2015, avec la livraison finale prévue en Janvier 2016.

Celtis Capital a été mandaté pour la coordination de l'évaluation économique préliminaire (PEA) de la mise en œuvre d'une usine Hybrid Flex sur un site à déterminer dans la province de Québec. Le projet Hybrid Flex envisagée vise à l'intégration aval partielle du dépôt de silice Langis situé dans la région de la Matapédia au Québec .Tous les aspects du projet envisagé seront intégrés dans le PEA développée par divers professionnels qualifiés conservée et être retenu par CME, y compris les études géologiques, l'ingénierie des processus, le choix du site, de l'ingénierie des installations de l'usine, des capitaux et des estimations des coûts d'exploitation, études de marché, études environnementales, et l'analyse économique.

1.5 INFORMATION FINANCIÈRE CHOISIE

La société a préparé ses états financiers en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) tel que requis par le manuel de CPA Canada. Ces états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est aussi la monnaie fonctionnelle de la société.

Résultats de l'exploitation pour les exercices suivants :		31 juillet 2015	31 juillet 2014
DÉPENSES		\$	\$
Frais généraux et d'administration			
	Dépenses de bureau	41 115	54 166
	Frais de consultation	268 956	252 500
	Rémunération à base d'actions	116 525	71 955
	Honoraires professionnels	162 459	95 441
	Dépenses de compagnie publique	51 505	47 228
	Amortissement des immobilisations corporelles	1 699	1 699
	Développement des affaires	57 472	115 621
	Total	699 731	638 610
Frais d'exploration général		266 599	99 031
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation		1 173	36 843
Perte nette d'opération		967 503	774 484
Perte de change		2 031	
Revenus d'intérêts		(1 081)	(1 684)
Charge d'impôt différé		(57 638)	-
Perte nette et résultat global de la période		910 815	772 800
Perte nette de base et diluée par action		(0.03)	(0.04)

Aucun dividende n'a été déclaré durant la période.

La perte nette et résultat global de l'exercice terminé le 31 juillet 2015, a été de 910 815 \$ (772 800 \$ au 31 juillet 2014) et inclut des frais généraux et d'administration (G&A) de 699 731 \$ (638 610 \$ au 31 juillet 2014), des frais d'exploration général de 266 599 \$ (99 031 \$ au 31 juillet 2014) et des dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation de 1 173\$ (36 843\$ au 31 juillet 2014). Les FG&A inclus des dépenses de bureau de 41 115 \$ (54 166 \$ au 31 juillet 2014), des frais de consultants de 268 956 \$ (252 500 \$ au 31 juillet 2014) représentant entre autres les honoraires de gestion de la direction, 116 525\$ de frais de paiements à base d'actions (71 955\$ au 31 juillet 2014), des honoraires professionnels de 162 459 \$ (95 441 \$ 31 juillet 2014), des dépenses de compagnies publique 51 505 \$ (47 228 \$ au 31 juillet 2014) et des coûts pour le développement des affaires de 57 472 \$ (115 621 \$ au 31 juillet 2014); ces frais ont été encourus pour des activités de financements, d'organisation structurelle de la société et de l'analyse de différents projets présentés à la direction, au cours de la période. Les honoraires professionnels ont augmenté en 2015 du à l'augmentation des honoraire d'un dirigeant de la société. Les frais d'exploration général ont également augmenté dû à des pénalités payées en cours d'exercice d'un montant de 200 000\$ pour la propriété Langis et un montant de 50 000\$ sur la propriété Massicotte pour non-respect de certaines clauses lors du contrat d'achat.

Dépenses d'exploration et d'évaluation

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2015, la société a investi 560 666 \$ en dépenses d'exploration et d'évaluation (621 270 \$ au 31 juillet 2014) dont 294 067 \$ ont été capitalisés au compte actifs d'exploration et d'évaluation (522 239 \$ au 30 avril 2014) et 266 599 \$ ont été passés à la dépense (99 031 \$ au 31 juillet 2014) l'augmentation des frais d'exploration non capitalisable est explicable par l'annulation du premier droit de refus sur la propriété Colline Tortue, projet Massicotte pour un montant de 50 000 \$ et une pénalité de 200 000 \$ pour non-respect des conditions associées à l'acquisition de la propriété Langis ;

Situation financière de l'exercice terminé le 31 juillet 2015

Au 31 juillet 2015, les actifs courants au montant de 649 975 \$ (267 544 \$ au 31 juillet 2014) peuvent être utilisés pour payer des dépenses courantes sauf restriction sur une encaisse de 0\$ (106 148 \$ au 31 juillet 2014), réservés pour les travaux d'exploration. Dans cette situation, les fonds dépensés pour des travaux d'exploration vont donner droit à une renonciation des déductions fiscales par la Société, au profit des investisseurs. Les actifs d'exploration et d'évaluation de 685 783 \$ (468 432 \$ au 31 juillet 2014) représentent le montant total de ces frais capitalisés à la fin de l'exercice terminé le 31 juillet 2015. Le passif courant de 328 581 \$ (131 219 \$ au 31 juillet 2014) est expliqué par des montants payables 299 514 \$ (102 152 \$ au 31 juillet 2014) et autres passifs 29 067\$ (29 067 \$ au 31 juillet 2014) liés à des financements accreditifs. Ce montant représente l'écart entre le produit d'émission du placement privé et la valeur allouée aux capitaux propres. Cet écart est renversé aux impôts différés au fur et à mesure que le financement accreditif est dépensé. L'écart du passif courant est explicable par l'annulation du premier droit de refus sur la propriété Colline Tortue pour un montant de 50 000\$ et une pénalité de 200 000\$ pour non-respect des conditions associées à l'acquisition de la propriété Massicotte qui n'ont pas été payé en totalité à la fin de l'exercice..

Situation financière	31 juillet 2015 \$	31 juillet 2014 \$
Actif courant	649 975	267 544
Actifs d'exploration et d'évaluation	685 783	468 432
		-
Immobilisations corporelles	494	2 193
Actifs totaux	1 336 252	738 169
Passif courant	328 581	131 219
Capitaux propres	493 890	606 950
Passifs et capitaux propres	1 336 252	738 169

Actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont capitalisées lorsque la Société possède les droits miniers ou une option d'achat sur ces droits. Pour les exercices terminés les 31 juillet 2015 et 2014 ils se détaillent comme suit :

COÛTS ET DÉPENSES D'EXPLORATION REPORTÉES

	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Solde au début de la période	468 432	53 557
Acquisition, jalonnement et permis	6 007	157 050
Dévaluation d'actifs miniers	-	(21 709)
Géologie	131 571	84 800
Analyse	95 842	36 518
Géophysique	-	127 000
Forage	60 141	116 871
Radiation des dépenses d'explorations	-	-
Dévaluation des dépenses d'explorations	(1 173)	-
Solde avant crédit à l'exploration	760 820	554 087
Crédits reliés à l'exploration	(75 543)	(85 655)
Solde en fin de période	685 277	468 432

Mouvements dans les actifs d'exploration et d'évaluation au cours de la période :

La société a dépensé 560 666 \$ (en frais d'exploration et d'évaluation pour l'exercice terminé le 31 juillet 2015, de ce montant 288 061 \$ a été capitalisé sur la propriété Langis, 6 006 \$ sur la propriété Massicotte et un montant de 266 599\$ a été porté à la dépense dont 66 599 \$ pour la propriété Colline Tortue sur laquelle la société ne possède pas de droit minier ou d'option d'achat sur ces droits et 200 000\$ sur la propriété Langis pour pénalité pour non-respect d'une clause lors de l'acquisition.

1.6 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS

Activités d'investissement par l'émission de capital-actions ou droits de souscriptions ou d'engagements

Propriété Massicotte

Le 31 août 2012, La Société a conclu deux ententes distinctes en vue de l'acquisition de la propriété Massicotte.

La première convention a été conclue entre la Société et China Global Mining Group (« CGMG »). Conformément à la convention d'achat de claims, la Société a acheté 81 claims miniers à CGMG (composant le bloc "E") en contrepartie de 300 000 actions ordinaires de son capital-actions et d'une redevance correspondant à 2 % lors du début de production. La Société peut racheter à CGMG, à quelque moment que ce soit, une tranche de 1 % en contrepartie de la somme de 500 000 \$. La valeur des actions et droits miniers a été établi au coût ajusté de 6 300 \$.

La deuxième convention a été conclue entre la Société et 9248-7792 Québec inc. (« 9248 ») société contrôlée par un dirigeant et administrateur, 9257-1256 Québec inc. (« 9257 ») et Glenn Griesbach (« M. Griesbach ») (9248, 9257 et M. Griesbach sont appelés collectivement les « vendeurs »). Conformément à la convention d'achat de claims, la Société a acheté 403 claims miniers aux vendeurs en contrepartie de 1 500 000 actions ordinaires de son capital-actions et d'une redevance correspondant à 1.4 % (révisé de 2%, « 9248 » ayant renoncé à son NSR) lors du début de production. La valeur des actions et droits miniers a été établi au coût ajusté de 31 500 \$. La Société a l'option de racheter aux vendeurs, à quelque moment que ce soit, une tranche de .7 % (révisé de 1.0%) du NSR, en contrepartie de la somme de 700 000 \$.

Le 7 janvier 2014, la Société a disposé de 40% d'une propriété composée de 172 droits miniers en faveur d'une société publique contrôlée par un dirigeant et administrateur, en échange d'un paiement de 80 000 \$ sur une campagne aéroportée qui a eu lieu au cours de janvier. Les frais d'exploration et évaluation ont été payés directement au fournisseur et ne sont donc pas considérés comme profit ou perte pour la Société; les dépenses ultérieures sur cette propriété s'effectueront au prorata du taux de participation de chacune des sociétés dans le projet.

Propriété Langis

Le 16 septembre 2013, la Société a acquis d'une société privée contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société, les 4 droits miniers composant la propriété Langis dans la région de Matane (Québec), pour une contrepartie de 2,500,000 bons de souscription de la société, d'une valeur estimée à 152 000 \$ selon le modèle Black-Scholes, à la signature ainsi que de 3 % des redevances sur le produit net d'affinage (« NSR ») et 7 % de redevance d'intérêt portant sur les bénéfices (« NPI ») sur les titres miniers advenant la mise en production commerciale d'un gisement sur la propriété. La Société s'est engagée, au plus tard le 1er août 2014, à mandater une firme d'experts-conseils qualifiée, pour effectuer une étude environnementale et une évaluation économique préliminaire sur la propriété. Le rapport d'évaluation économique devra être disponible dans les six mois suivant la date du mandat et le rapport d'étude environnemental, au plus tard douze (12) mois suivant la date à laquelle le mandat a été donné. La Société devra au plus tard six mois suivant la réception du rapport d'évaluation économique préliminaire, mandater une firme qualifiée pour effectuer une étude de faisabilité sur la propriété ou un rapport d'ingénierie; cette étude de faisabilité ou rapport d'ingénierie devra avoir été complété et le rapport déposé, au plus tard douze (12) mois suivant la date à laquelle le mandat a été donné. Enfin, la Société devra obtenir les permis nécessaire, notamment un bail d'exploitation pour exécuter des travaux d'exploration et d'exploitation sur la propriété; dans le cas de résiliation de l'entente ou de non-respect des obligations mentionnées ci-haut, la Société s'est engagée à verser une somme de 200 000 \$ à titre de pénalité. La pénalité a été comptabilisée dans l'exercice terminé le 31 juillet 2015 suite au non-respect de l'entente. Aucune considération monétaire n'a été payée initialement au vendeur en rapport avec cette acquisition.

1.7 ACTIVITÉS DE FINANCEMENTS

La société poursuit ses activités de financements à travers l'émission d'actions avec la collaboration de ses conseillers financiers.

Le 17 avril 2014, la Société a complété un placement accreditif au montant de 265 950 \$ en émettant un total de 1 773 000 unités au prix de \$0.15 l'unité; chaque unité se compose d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires permettant à son détenteur d'acquérir, une action ordinaire de la Société au prix de \$0.25 jusqu'au 16 octobre 2015. Une valeur de 65 786 \$ a été attribuée aux bons de souscription. De plus, les frais d'émission ont totalisés 33 512 \$ et ont été imputés en réduction du capital social.

Le 22 mai 2014, la Société a complété un placement privé pour un produit brut total de 151 050 \$. Le placement a consisté en l'émission de 580 000 actions accreditives au prix de \$0.175 par action et de 333,334 unités au prix de \$0.15 l'unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires permettant à son détenteur d'acquérir, une action ordinaire de la Société au prix de \$0.25 jusqu'au 21 novembre 2015. Une valeur de 9 644 \$ a été attribuée aux bons de souscription. Un montant de 29 067 \$ représentant la différence entre le prix au marché de l'action, lors de l'émission et le prix d'émission de l'action, a été réduit du capital social et imputé au compte Autres passifs; ce montant sera renversé aux impôts différés au fur et à mesure que s'effectueront les dépenses accreditives. De plus, les frais d'émission ont totalisés 13,085 \$ et ont été imputés en réduction du capital social.

Le 13 février 2015, la Société a complété un placement privé au montant de 75 000\$. Le placement a consisté en l'émission de 1 500 000 actions ordinaires de la Société au prix de 0,05 \$ par action. Aucune commission ne fût payée pour ce placement

Le 26 février 2015, la Société a complété un placement privé au montant de 365 000 \$. Le placement a consisté en l'émission de 7 300 000 actions ordinaires de la Société au prix de 0,05 \$ par action. Aucune commission ne fut payée pour ce placement.

Le 5 mars 2015, la Société a complété un placement privé au montant de 60 000\$. Le placement a consisté en l'émission de 1 200 000 actions ordinaires de la Société au prix de 0,05\$ par action. Aucune commission ne fût payée pour ce placement. Les frais d'émission ont totalisé 3 958 \$ et ont été imputés en réduction du capital social.

Le 15 avril 2015, la Société a complété un placement privé au montant de 100 000\$. Le placement a consisté en l'émission de 833 333 actions ordinaires de la Société au prix de 0,12\$ par action. Aucune commission ne fut payée pour ce placement. Les frais d'émission ont totalisé 3 189 \$ et ont été imputés en réduction du capital social.

Le 4 juin 2015, la Société a réglé un compte fournisseur d'une valeur de 25 000 \$ par l'émission de 147 058 actions ordinaires au prix de 0,17 \$ par action. Aucune commission ne fut payée.

DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 27 juillet 2015, la Société a procédé à un financement de 700 000\$ par débentures convertibles. L'échéance des débentures convertibles est de trois ans et elles portent intérêt au taux de 10% par année. Les intérêts sont payables les 30 juin et 31 décembre de chaque année. La première année, la Société a le choix de payer les intérêts en espèce ou en actions. Les deuxième et troisième années, les intérêts devront être payés en espèces. S'il y a paiement en action, le prix de conversion en nombre d'action sera 85% de la moyenne des 20 derniers jours ouvrables précédant la date de paiement.

Au 31 juillet 2015, un montant de 5 000 \$ demeure à recevoir relativement à l'émission de ces débentures convertibles (note 7).

Une commission de 8,5% du montant a été payée en espèces pour un total de 94 271 \$. De ce montant, 80 008 \$ a été porté contre le passif et 14 263 \$ contre les capitaux propres. Des bons de souscription représentant 5% du placement ont été octroyés aux courtiers. Les bons de souscription émis aux courtiers sont valables pour une période de 24 mois et exerçables au prix de 0.20\$ par bon de souscription. La juste valeur de ces 175 000 bons de souscription est de 11 308 \$. La juste valeur des 175 000 bons de souscription a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes selon les hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,13 \$, taux de dividendes attendus 0%, volatilité moyenne attendue 100%, taux d'intérêt moyen sans risque 0,41%. La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport à la volatilité de sociétés publiques comparables.

Les débentures convertibles consistent en un instrument financier composé et, en vertu des exigences de la norme IAS 32, elles doivent être comptabilisées en séparant la composante passif et la composante capitaux propres. La composante passif a été évaluée en premier. La différence entre le produit d'émission des débentures et la juste valeur du passif a été affectée à la composante capitaux propres. Aux fins de l'établissement de la juste valeur de la composante passif, un taux d'intérêt effectif de 15% a été utilisé ce qui représente le taux de marché estimé que la Société aurait obtenu pour un financement similaire sans l'option de conversion. La composante passif sera désactualisée à la valeur nominale de la débenture sur la durée des débentures contre une charge d'intérêts. Au 31 juillet 2015, la composante capitaux propres est de 106 211 \$ et a été comptabilisée nette de 28 571 \$ d'impôt.

1.8 SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats des huit derniers trimestres.

Trimestre terminé	Perte Nette	Résultat global	Perte nette par action
31 décembre 2015	(165 342)	(165 342)	(0.01)
30 avril 2015	(325 316)	(325 316)	(0.01)
31 janvier 2015	(292 243)	(292 243)	(0.01)
31 octobre 2014	(127 914)	(127 914)	(0.01)
31 juillet 2014	(183 735)	(183 735)	(0.01)
30 avril 2014	(207 310)	(207 310)	(0.01)
31 janvier 2014	(122 480)	(122 480)	(0.01)
31 octobre 2013	(259 275)	(259 275)	(0.01)

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2015, une perte de 165 342 \$ a été comptabilisée comparée à une perte de 183 735 \$ au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, résultant en un écart de 18 393 \$. L'écart s'explique par ; une augmentation des frais d'exploration généraux suite à deux pénalités pour non-respect de clause de contrat lors de l'acquisition des propriétés Langis et Massicotte. Les honoraires professionnels ont augmenté suite à l'embauche de personnes qualifiées ainsi qu'à la recherche de financement nécessaire à la poursuite du projet Langis. La dépense de Paiements à base d'action a aussi augmentée suite à l'octroi de 1 325 000 options au cours de l'exercice. La radiation d'actifs miniers a diminué comparativement à l'année 2014 suite à un suivi plus actif des renouvellements de titres miniers. Le développement des affaires ainsi que les honoraires professionnels pris ensemble ont légèrement augmenté pour l'exercice termine le 31 juillet 2015.

1.8 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres du conseil d'administration ainsi que le président, le chef des opérations financières, le vice-président développement ainsi qu'un conseiller spécial du conseil d'administration. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	31 juillet 2015 \$	31 juillet 2014 \$
Honoraires de gestion	309 387	252 500
Paiements à base d'actions	84 300	71 955
Total	393 687	324 455

Outre les transactions entre parties liées présentées ailleurs dans ces états financiers, voici ci-après le sommaire d'autres transactions :

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2015, des sociétés contrôlées par des dirigeants et administrateurs ont facturé un total de 14 000\$ au titre de location d'espace de bureau (20 300\$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2014).

Le 7 janvier 2014, la Société a disposé de 40% d'une propriété composée de 172 droits miniers en faveur d'une société publique contrôlée par un dirigeant et administrateur, en échange d'un paiement de 80 000 \$ pour une campagne aéroportée qui a eu lieu au cours de l'exercice 2014.

Le 20 septembre 2013, la Société a acquis un droit de premier refus sur la propriété Colline Tortue, également propriété de silice appartenant à une société privée contrôlée par un dirigeant et administrateur, localisée dans la proche région de la propriété Langis. Les termes de ce droit de refus sont un paiement de 25 000 \$ à la signature de l'entente, 3 000 \$ par mois pour les 12 premiers mois suivant la signature et 7 500 \$ par mois pour les 24 mois subséquents. À défaut d'exercer son droit avant échéance dans 26 mois ou dans le cas d'annulation du droit de refus par la Société, un paiement de 50 000 \$ serait dû à la société privée. Au cours de la période de droit de refus, advenant que la société privée reçoive une offre pour l'achat de la propriété par une tierce partie, elle serait dans l'obligation de l'offrir à la Société qui aurait 30 jours pour décider d'accepter de payer l'équivalent de l'offre reçue. Si la Société refuse d'exercer son droit de refus et donc d'acquérir la propriété, elle sera remboursée des sommes déjà payées, majorées de 20%, jusqu'à concurrence des montants reçus par la société privée, de la tierce partie pour les paiements sur cette propriété.

En décembre 2014, la Société a mis fin à son droit de premier refus sur cette propriété. La Société a donc payé un montant de 50 000\$ à titre de pénalité et n'aura plus à payer de frais mensuels pour conserver ce droit.

Au cours de la période terminée le 31 juillet 2015, une somme totale de 63 500 \$ (55 000 \$ au 31 juillet 2014) a été versée à la Société privée contrôlée par un dirigeant et administrateur en rapport avec ce droit de refus et a été comptabilisée dans les frais d'exploration généraux.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

1.9 LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

La société présente un fond de roulement de 321 394 \$ au 31 juillet 2015 (136 325\$ au 31 juillet 2014). La direction est d'avis que de nouveaux financements seront nécessaires afin de maintenir le statut de ses obligations courantes et futures et pour procéder au programme d'exploration 2015-2016. La société est présentement en financement et prévoit fermer un nouveau placement d'ici la fin décembre 2015.

Le financement de la société provient principalement de l'émission d'actions de son capital-actions et le succès de celle-ci dépend des marchés des capitaux, de l'attrait des investisseurs pour les sociétés d'exploration et du prix des métaux. Pour continuer ses activités d'exploration et pouvoir supporter ses activités courantes, la société devra maintenir et augmenter ses liens avec la communauté financière afin de pouvoir réaliser d'autres financements par actions. Un financement sera requis afin de renflouer le fond de roulement et pour poursuivre l'exploration des propriétés minières.

1.10 ENTENTES HORS BILAN

La société n'a conclu aucune entente hors bilan, y compris notamment, à l'égard de convention de sûretés, de participation éventuelle dans des actifs transférés à des entités non consolidées, d'obligations financières dérivées ou à l'égard d'obligations aux termes d'une entente visant des entités à détenteurs de droits variables.

1.11 PRINCIPALES NORMES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVE AUX ESTIMATIONS

Lorsqu'elle prépare les états financiers en conformité avec les exigences IFRS, la direction pose un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui affectent les montants reportés dans les états financiers et leurs notes afférentes. Il y a une nomination et description complète des principales normes comptables, des principales estimations, jugements et hypothèses de la société, dans les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 juillet 2014. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, de façon à s'assurer que les états financiers présentent fidèlement la situation financière, à tout égard.

L'information sur les estimations significatives qui ont la plus grande incidence sur les états financiers, est présentée ci-après.

- Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteints un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles

informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Au 31 juillet 2015, la Société a comptabilisée de perte de 1 173 \$ pour dépréciation d'actifs d'évaluation et d'exploration pour (31 juillet 2014 - \$36,843).

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'évènements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 1 pour de plus amples informations.

1.12 INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésoreries, de l'encaisse réservée pour les fins d'exploration, des comptes à recevoir de sociétés contrôlées par un dirigeant et administrateur de la société et des comptes et frais courus à payer, est considérée comme une approximation raisonnable de leurs valeurs marchande, à cause de l'expiration à court terme de ces instruments financiers.

Risques financiers

La société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

a) Sensibilité au risque de crédit

Le risque de crédit de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est considéré comme négligeable puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

b) Analyse du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la société a financé ses acquisitions de droits miniers, ses frais d'exploration et ses besoins en fonds de roulement au moyen de financements privés dont, des financements accreditifs.

1.13 ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 10 novembre 2015, la Société a annoncé la nomination de M. Michel Lamontagne sur le conseil d'administration des Métaux Canadiens Inc.

Michel Lamontagne est membre du Barreau du Québec (LL.L), fiscaliste de formation, membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Adm.A.), diplômé du Collège des administrateurs de sociétés et administrateur de société certifié (ASC). Il œuvre actuellement comme administrateur de sociétés, comme membre d'Anges Québec, comme investisseur dans les petites et moyennes entreprises, et en consultation d'affaires.

Le 3 décembre 2015, la société a annoncé qu'elle procède à un placement privé sans intermédiaire pour un produit total brut de 500 000\$. Le placement consiste à l'émission de 3 333 333 unités à un prix de 0.15\$ par unité. Chaque Unité consiste en une (1) action ordinaire de la Société et un (1) bon de souscription. Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25\$ par action pendant une période de 18 mois suivant la clôture

1.14 RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les actions ordinaires de la société doit être considéré comme hautement spéculatif pour plusieurs raisons. Le texte qui suit contient une description générale de certains facteurs de risque importants qui doivent être pris en compte.

Risques inhérents liés aux activités d'exploitation minières

Les activités de la société consistent à acquérir et explorer des propriétés minières dans l'espoir de découvrir des gîtes de minerai économiques. Les propriétés de la société sont présentement au stade de l'exploration et ne contiennent aucun gisement commercialisable connu. Par conséquent, il est peu probable que la société réalisera des bénéfices à court ou moyen terme. Toute rentabilité future des activités de la société est tributaire de la découverte d'un gisement de minerai économique viable. De plus, même si un gisement de minerai économique est découvert, rien ne garantit qu'il soit mis en production de manière commercialement rentable.

Réglementation et exigences environnementales

Les activités de la société nécessitent l'obtention de permis auprès de diverses autorités gouvernementales et sont régies par des lois et des règlements sur l'exploration, la mise en valeur, l'exploitation, la production, les exportations, les impôts, les normes du travail et la sécurité au travail ainsi que sur l'environnement et autres questions.

Des coûts supplémentaires et des retards peuvent être occasionnés par la nécessité de se conformer aux lois et règlements. Si la société ne pouvait obtenir ou renouveler les permis ou approbations, elle pourrait être forcée de réduire ou cesser ses activités d'exploration ou de mise en valeur.

Besoins en capitaux

L'exploration, la mise en valeur, le traitement et l'exploitation des propriétés de la société exigeront peut-être un financement supplémentaire considérable. Les seules sources de fonds disponibles pour la société sont l'émission de capital-actions additionnel et l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la société ni qu'ils le seront selon des modalités favorables à la société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les affaires de la société et sur sa situation financière.

De plus, tout financement futur par capitaux propres de la société peut résulter en une dilution substantielle des actionnaires actuels. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production sur l'une ou l'ensemble des propriétés de la société, et même occasionner la perte de sa participation dans une propriété.

Risques non assurés

Les activités de la société sont sujettes à certains risques et dangers, dont des conditions environnementales difficiles, des lois environnementales, des incertitudes politiques et des accidents industriels, des conflits de travail, des conditions géologiques inusitées ou inattendues, des glissements de terrain ou de talus, des éboulements et des phénomènes naturels tels que des conditions météorologiques défavorables, des inondations et des tremblements de terre. De tels événements pourraient occasionner des blessures ou décès, des dommages environnementaux ou autres aux propriétés ou installations de production de la société ou aux propriétés d'autres

sociétés, des retards dans l'exploitation minière, des pertes monétaires, et de possibles responsabilités légales.

Permanence de l'entreprise

L'avenir de la société dépend de sa capacité de financer ses activités et de mettre en valeur les actifs qu'elle détient. Le défaut d'obtenir le financement suffisant peut faire en sorte que la société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

1.15 PERSONNE QUALIFIÉE

Donald Théberge, ing., M.B.A. est la personne qualifiée selon les normes NI 43-101 qui a révisé le contenu technique et scientifique de l'information contenue dans ce document.

1.16 PERSPECTIVES

La disponibilité des ressources financières est liée aux marchés des capitaux. La société est présentement dans le processus d'obtenir le financement requis pour compléter son programme d'exploration ainsi que gérer son fond de roulement.

1.17 INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Information sur les actions, options et bons de souscriptions en circulation au 4 décembre 2015 :

Actions en circulation : 32 607 971

Bons de souscriptions en circulation : 2 675 000

Nombre de bons de souscriptions	Prix d'exercice	Date d'expiration
175 000	\$0.20	17 juillet 2017
2 500 000	\$0.15	15 septembre 2018

Options en circulation : 2 875 000

Nombre d'options	Prix d'exercice	Date d'expiration
500 000	\$0.10	20 février 2018
220 000	\$0.19	22 juillet 2018
750 000	\$0.12	2 octobre 2018
80 000	\$0.14	8 avril 2019
750 000	\$0.10	25 février 2020
375 000	\$0.135	6 mars 2020
200 000	\$0.17	12 juin 2020

1.18 INFORMATION ADDITIONNELLE

L'information additionnelle sur la Société est disponible par le dépôt sur sedar sur www.sedar.com et sur notre site web www.canadianmetalsinc.com, des états financiers et communiqués de presses.

INFORMATION CORPORATIVE

Dirigeants

(s) *Stéphane Leblanc*

Stéphane Leblanc
Président

(s) *Liette Nadon*

Liette Nadon
Chef des opérations financières

Administrateurs

Stéphane Leblanc
Victor Cantore
Michel Gagnon
Michel Gueguin
Michel Lamontagne

Conseiller spécial

Hubert Vallée
Nadège Tollari
Guy Chamard
Marc Duchesne

Siège social

2735 Tebbutt
Trois-Rivières, Québec
G9A 5E1
Tel : 418-717-2553

Agents de transfert

Computershare Canada
1500 University, Suite 700
Montréal (Québec) H3A 3S8

Aviseurs légaux

Dentons Canada
Montréal (Québec)

Vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton
Montréal (Québec)